



Centre Communal d'Action Sociale

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

S²LOW

ID : 038-263810137-20260306-2026_17_DA-CC

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2026_17_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF
en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles
R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

Objet :

Contrat de prestation de services entre le CCAS de Vif et L'Atelier des P'tits Anges

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec L'Atelier des P'tits Anges représenté par Madame Bella POLO en qualité d'intervenante – 254, Impasse du Bardonnnet – 38850 BILIEU :

Un contrat de prestation de services afin de fixer les modalités d'organisation d'un atelier intitulé « routines apaisantes » à destination des parents de nouveaux nés dans le cadre de la « Quinzaine de la parentalité ». L'atelier aura lieu dans les locaux de l'Espace Olympe de Gouges – Place Jean Couturier à Vif.

L'atelier se déroulera comme suit :

- 1 atelier de travail le vendredi 05/06/2026 de 9h30 à 11h30 en salle de danse.

Le coût total de cette intervention sera de 335 € (trois cent trente cinq euros) détaillé comme suit :

- 1 atelier de 2h30 et 0h30 de préparation = 245 €
- Préparation et impression d'un support pour chaque participant = 55 €
- Forfait de déplacement = 35 €

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif, le

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.